

**Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)**  
**Spécialité : Pédopsychiatrie**

**Entre :**

Etablissement 1 (employeur) : EPSAN

Site d'exercice : CPEA de Schiltigheim, Bischwiller, Wissembourg

Service de rattachement : Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, I01

Chef du service : Dr. Martin Roth

Quotité : 0.5 ETP

Structure 2 : CMPP

Site d'exercice : CMPP, Strasbourg

Responsable médical : Dr. Chloé Nicot

Quotité : 0.5 ETP

**Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?**

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

**Conditions / Profil :**

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS à la date de prise de poste (exemple : 1er novembre 2023 ou 1<sup>er</sup> mai 2024)

Spécialité concernée : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

**Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :****▪ Activités cliniques**

Consultations

Activités en lien avec CATTP, Hôpital de jour et de liaison en pédiatrie et en psychiatrie adulte

**▪ Activités pédagogiques**

Encadrement d'internes dans l'établissement recruteur

Encadrement d'internes dans l'établissement partenaire

**▪ Activités de recherche**

Participation à des projets de recherche clinique

Participation à la direction de thèses

Participation à des réunions de recherche

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques

**▪ Participation à des activités d'enseignement**

Séances de bibliographie

Réunion de dossiers ou autres formations

Participation à des réunions scientifiques

**▪ Activités transversales**

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Participation au développement et/ou de coordination de programmes d'éducation thérapeutique du patient

Participation au développement et/ou de coordination de programmes de prévention

### **Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :**

Ce projet d'assistant partagé répond à la fois au PRS Grand-Est pour le territoire BASM, au PTSM du Bas-Rhin, mais également au projet médical partagé du GHT BASM.

Un axe prioritaire du projet médical du GHT BASM concerne la prise en charge des adolescents et le passage à l'âge adulte, soulignant l'importance du secteur associé à la transversalité des parcours, tout en améliorant l'ouverture de la psychiatrie vers la cité. Le poste d'assistant partagé améliorera ainsi la coordination entre les secteurs et permettra d'optimiser le parcours de soin des adolescents, notamment dans les relais entre les structures spécifiques au CHU (urgence et liaison, hospitalisation complète d'adolescents) et les soins de secteur, et permettra de limiter les ruptures de parcours et les hospitalisations des adolescents. Cette coordination pourra s'élargir aux partenaires libéraux, médicosociaux et Aide Sociale à l'Enfance par la consolidation des réseaux existant et la mise en place de nouvelles collaborations.

Le projet médical du GHT BASM souligne également l'importance du développement de la psychiatrie d'urgence et de crise notamment pour les adolescents et jeunes adultes. Comme décrit dans les modalités d'organisation des activités du candidat (cf. ci-dessus), l'assistant spécialiste poursuivra une activité d'urgences et de liaison pédopsychiatriques et participera ainsi au lien renforcé entre services d'urgences pédopsychiatriques et les intersecteurs, afin de fluidifier le parcours des jeunes patients.

### **Contexte :**

Augmentation du besoin de soin pour les adolescents : en quantité mais aussi en terme de gravité.  
Augmentation des situations d'urgences pédopsychiatriques, notamment pour les adolescents.

### **Présentation de l'établissement 1, du service concerné... :**

Le service psychiatrie infanto-juvénile I01 (Chef de Pôle : Dr. Roth) dépend de l'Etablissement de Santé Public Alsace Nord (EPSAN). Il couvre les territoires de Schiltigheim, Bischwiller et Wissembourg. L'offre de soin est répartie sur les trois sites et concerne les enfants de 0 à 18 ans.

Sur le territoire de Schiltigheim, les adolescents accueillis en consultation au Centre Medico Psychologique (CMP) peuvent bénéficier de suivis médicaux ou psychologiques. Ils peuvent également être orientés vers une prise en charge en atelier thérapeutique (CATTP). Cependant la demande de soins concernant les adolescents est en constante croissance et l'offre est pour l'instant grandement insuffisante au regard des besoins de la population.

Le service souhaite donc, par le recrutement d'un assistant partagé, renforcer son offre de soins à destination des adolescents en renforçant l'activité médicale du CMP, ce qui permettra de réduire les délais de première consultation, de proposer des rendez-vous en urgence et post-urgence plus rapidement, permettant ainsi une meilleure réponse aux situations de crise, qui sont de plus en plus nombreuses.

L'offre du CATTP nécessite également d'être développée, en permettant un accueil plus intensif d'adolescents souffrant de pathologies dépressives sévères et de troubles psychotiques débutants. Actuellement, 4 ateliers existent avec un travail autour d'un média thérapeutique pour des

adolescents présentant des troubles anxio-dépressifs, des troubles du comportement, des troubles du spectre autistique et des psychoses débutantes. Les soins en CATTP seront associés à des possibilités d'intervention à domicile et dans les lieux de vie de l'adolescent.

Lorsque les soins CATTP et/ou CMP sont insuffisants au vu des troubles pédopsychiatriques de l'adolescent, une indication HDJ est posée. Or, le pôle I01 ne bénéficie pas à ce jour d'HDJ pour adolescent. C'est pourquoi ce projet est une priorité pour le pôle et le recrutement d'un assistant spécialiste qui travaillera à créer cet HDJ puis à organiser les soins est essentiel.

### **Présentation de la structure d'accueil N°2, (du service concerné...) :**

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (Association Paul ROHMER ; Président : Dr MANTZ, Direction médicale : Dr NICOT, Direction administrative : Mme GENDRON)) est un établissement médico-social non sectorisé, assurant une mission de prévention et de soins psychiques au service de l'enfant, de l'adolescent et de la famille. Les consultations sont ouvertes à tout enfant ou adolescent, de 0 à 20 ans, le plus souvent d'âge scolaire, rencontrant des difficultés psychiques dont les manifestations symptomatiques peuvent être très variées (difficultés de comportement, d'apprentissage, relationnelles, psycho-affectives, troubles du développement...). Les interventions se font sur le mode de la consultation ambulatoire, à l'initiative des parents ou du représentant légal, souvent sur le conseil d'un tiers : professionnel de l'Education Nationale, médecin libéral ou professionnel de la santé exerçant en libéral, services de PMI, intervenant social...

Le travail pluridisciplinaire se structure autour de cinq équipes de synthèse sur le site de Strasbourg, une équipe de synthèse pour le CMPP de Saverne et une équipe de synthèse pour le site de Haguenau, chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre ou pédopsychiatre. Ce travail permet la prise en compte des difficultés dans toutes leurs dimensions et de leurs incidences sur le plan du langage, de la motricité, du comportement et des apprentissages, et s'inscrit en partie dans les missions d'une structure de niveau 2.

Les enfants et adolescents accueillis peuvent bénéficier, une fois l'indication de prise en charge retenue et acceptée par la famille, de suivis individuels en psychothérapie, rééducation orthophonique, thérapie psychomotrice, suivi psychopédagogique, lesquels peuvent s'associer, ainsi que d'entretiens avec les parents, toujours au plus près des difficultés de l'enfant. La famille est toujours associée à la prise en charge, et un soutien social peut également être proposé. Un atelier hebdomadaire à médiation (groupe d'écriture) est également en place sur le site de Strasbourg, animé par un binôme de psychopédagogues issus de l'Education Nationale.

Un important travail de réseau de différents professionnels du CMPP est effectué auprès des institutions scolaires, structures sanitaires, services sociaux, établissements médico-sociaux, services éducatifs et de Protection de l'Enfance, et réalisé au quotidien, toujours dans le respect de la confidentialité et du secret médical.

La demande de soins au CMPP et de soutien auprès des différents partenaires s'accroît cependant de façon constante, avec pour tous les âges, des délais de prise en charge qui augmentent, et des situations qui tendent à se complexifier : difficultés d'adaptation scolaire, situation de décrochage et de refus scolaire, troubles graves du comportement, troubles du développement relevant de l'intrication de facteurs multiples, médicaux, psycho-sociaux, environnementaux, grande détresse psychique en lien avec des situations d'extrême précarité.

Un accueil, une prise en charge précoce et rapide des difficultés permettent de prévenir l'apparition de certains tableaux plus sévères (décompensation de troubles anxieux, dépressifs, psychotiques, désinsertion sociale...) ou la chronicisation des troubles, de limiter le recours à d'autres structures de soins, tout en privilégiant toujours le maintien en milieu ordinaire. Une réorientation est cependant possible pour intensifier les soins en collaboration avec les CMP des services de psychiatrie infanto-juvénile, lorsque l'évolution clinique le justifie.

**Modalités d'organisation de l'activité / du poste :**

Centre médico-psycho-pédagogique de Strasbourg: 2.5 journées (du lundi au mercredi une semaine sur 2 et du lundi au mardi une semaine sur 2) : Reste à définir. Médecin responsable d'une synthèse + Activité de consultation.

Service psychiatrie infanto-juvénile I01, EPSAN, Schiltigheim : 2.5 journées (du mercredi au vendredi une semaine sur 2 et du jeudi au vendredi une semaine sur 2): consultations et participation aux temps d'échanges institutionnels.

**Personnes à contacter :**

Pour plus d'information :

Dr ROTH Martin  
Chef de pôle du secteur I01  
Tél. (secrétariat) : 03.88.64.46.70  
martin.roth@ch-epsan.fr

Dr AMARILLI Philippe  
Président de la CME  
philippe.amarilli@ch-epsan.fr

**Pour postuler :**

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales  
Contact :

M. Frédéric JUNG  
Directeur du pôle de la stratégie et des affaires médicales  
Tél : 03.88.64.77.59  
dorothee.ditte@ch-espan.fr

***Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est :***  
*Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : [ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr)*